

LE GRAND CORMORAN



Bien que le Grand Cormoran soit un oiseau migrateur indubitable, Il arrive du Nord (Pays Scandinaves) et s'installe à l'automne, quand de multiples oiseaux (hirondelles, cigognes...) dans cette même période partent vers le Sud (pays d'Afrique).

Cette approche permet de rendre compte des relations complexes entre le monde des pêcheurs de loisir et des pisciculteurs et celui des autorités en charge de gérer cette situation.

EN FRANCE

HISTOIRE « INVASIF »

- Années 60 en Alsace et dans le bassin rhénan supérieur.
- Années 70 on constate une multiplication des sites d'hivernage.
- Années 78 naufrage de l'Amoco Cadiz
- Années 79 une directive européenne
- Années 80 l'opinion publique
- Année 92 les préfets des départements
- En 96 les pêcheurs rendent publiques
- Années 97 le ministère de l'Environnement
- 2010-2011 quota départemental 1200 sur les piscicultures, 250 sur les plans d'eau et rivières

Quelques Chiffres

Commission Européenne de L'UE

L'ensemble des acteurs Français : Ministère, Administrateurs, Piscicultures, Pêcheurs et Scientifiques.

- Repas quotidien 300g à 600g de poisson par individu
- En France 100 000 d'oiseaux hivernent en France, 5 000 couples nicheurs qui donnent naissance à 15 000 oiseaux
- Estimation globale 1,7 million d'oiseaux en Europe
- Impacte économique en France pour la pêche 2,5 milliards d'euros, 50 millions d'euros de perte dans les piscicultures
- Chaque année perte 300 000 tonnes de poisson dans les eaux européennes
- Coût moyen 150 € par oiseau tiré, régulation des cormorans 5 millions d'euros en France par an
- 2010 quota 210 dans notre département, prélèvement déjà effectuée 25 au 31-12- 2010

Source : Directeur de la biodiversité au MMEEDDAT, MAP, FNPF, DDAF, ONEMA, DIREM ...

Le repas du Cormoran



Les risques :

-Précaution à prendre vis-à-vis de la grippe aviaire.

-90 % des cormorans sont porteurs du téania.



Gestion piscicole UGAPM

Perte piscicole 40%

- Achats truites en 2010 : 900 Kg 4802 €, perte truites 360 Kg pour 1920 €
- Achats truites en 2011 : 800 Kg pour 4868 €, perte truites 320 Kg pour 1947 €
- Frayères Surmoulin et Prely : 4500 sujets à 0,48€ ht pièce – 2278,80 € ttc
- Perte 1800 brochetons pour 893,52 € ttc
- Etang du Moulin 55 kg gardons 228,15 €, sandres 35 pièces 47 €

Perte estimée : 5036,47 €

Sans avoir pris en compte les autres espèces dans le milieu naturel de 1^{er} et 2^{ème} catégorie

Truite de souche, Saumon, Lamproie, Anguille, Brochet, Sandre, perche, Carpe, Gardon, Goujon

Le cormoran est donc une atteinte à la biodiversité équilibrée !

Nous devons réagir

Le renouvellement est demandé en 2010-2011 auprès de la Direction Départementale des Territoires ainsi que le soutien des organismes suivant :

Fédération de Pêche, association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau, Fédération de chasse, des tirs de cormorans sur le domaine géré par l'Association. Nous souhaitons l'aide des chasseurs, agriculteurs, propriétaires et locataires riverains.

Nous devons mettre en place un plan de régulation des cormorans en 1^{er} et 2^{ème} catégorie.

Si vous êtes intéressé et détenteur d'un permis de chasse, merci de vous faire connaître auprès de L'UGAPM au

0679720669